



Traduit en français par la Banque africaine de développement

Outil d'évaluation en ligne des politiques concernant le genre et la TIC dans le cadre des droits de la femme

Objectif

Cet outil devrait servir de guide afin d'évaluer le contexte des politiques et de la législation en matière de genre et de technologie de l'information et des communications (TIC). Cette évaluation vise à aider les parties prenantes à identifier et évaluer les priorités stratégiques nationales et les lacunes dans l'élaboration de politiques relatives au genre et à la TIC dans neuf domaines thématiques clés, notamment :

1. Objectifs relatifs au genre dans les plans nationaux concernant la TIC ou le haut débit
2. Accès abordable à Internet / déploiement de réseaux
3. Contenu local en ligne portant sur les droits des femmes
4. Alphabétisation numérique et développement des compétences
5. Éducation et sensibilisation du public aux droits des femmes par le biais des médias et de la technologie
6. Lutte contre la violence et le harcèlement des femmes en ligne
7. Liberté de se réunir et de s'organiser collectivement en ligne
8. Accès à l'information – contenu ouvert (y compris les données gouvernementales et les normes ouvertes), gouvernance / e-gouvernance et informations relatives aux services publics
9. Participation des femmes et inclusion des questions de genre dans la prise de décisions concernant la gouvernance de la TIC et d'Internet

À ces fins, l'outil peut être utilisé pour :

- Évaluer la réactivité sexospécifique des politiques, programmes et interventions concernant la TIC
- Identifier les opportunités et les priorités de nouvelles études, de la promotion et des campagnes
- Formuler des recommandations politiques conformes à l'élaboration de politiques sexospécifiques en matière de TIC
- Fournir des informations pour la conception de programmes et interventions concernant le genre et la TIC – à des fins d'intégration du genre / des droits des femmes dans l'élaboration de politiques de TIC
- Former les décideurs politiques ou autres parties prenantes aux aspects essentiels de l'intégration du genre dans la politique relative à la TIC.

Cet outil a été développé à des fins d'utilisation par les décideurs politiques et la société civile travaillant à l'élaboration et la promotion de politiques publiques en matière de genre et de TIC, ou pour rendre les politiques de TIC « sexospécifiques ».

Méthode

Un chercheur principal mène des recherches documentaires et des entretiens avec des informateurs clés afin d'évaluer les principales questions. Commencez tout d'abord avec les questions principales (questions oui / non à la colonne 2), puis consultez les questions d'évaluation (colonne 3).

Sources d'information

Les éventuelles sources d'information comprennent : des sources secondaires (documents gouvernementaux, rapports officiels, résumés d'études, lois et réglementations, articles de journaux, documents écrits ou autres recherches documentaires de tiers, articles dans les médias) ou des sources primaires (entretiens avec des informateurs clés).

Questions à prendre en compte :

- Lors de la consultation de l'outil d'évaluation des politiques, il est important de distinguer les observations concernant le secteur public de celles relatives au secteur privé et à la société civile. Quelles politiques, programmes et initiatives proviennent des acteurs gouvernementaux par rapport aux intervenants privés et non gouvernementaux ?
- Quels sont les liens entre les thèmes ? Comment pouvons-nous souligner ces liens pour des recommandations politiques plus fortes / holistiques ?

Thème	Principales questions	Si OUI, évaluez ensuite...	Pourquoi (justification et preuves à l'appui que ces politiques fonctionnent)
Objectifs relatifs au genre dans les plans nationaux concernant la TIC ou le haut débit	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le pays dispose-t-il d'une actuelle stratégie relative à la TIC ou d'un plan concernant le haut débit ? 2. Le pays dispose-t-il d'une politique ou stratégie nationale relative à la TIC qui comprend des objectifs concrets pour l'égalité des genres dans l'accès à, et l'utilisation de, la TIC ? 3. Est-ce que le plan ou la stratégie comprend un objectif spécifique en matière d'égalité des genres dans la formation et les compétences visant à utiliser Internet ? 4. En l'absence d'un cadre normatif clair décrivant les objectifs relatifs au genre pour l'accès et l'utilisation de la TIC, existe-t-il des programmes exceptionnels conçus pour améliorer l'accès des femmes aux opportunités numériques ? 	<p>L'objectif de l'égalité des genres dans l'accès à Internet est-il assorti de délais, mesurable et ambitieux ?</p> <p>L'objectif bénéficie-t-il du soutien d'interventions ou de programmes spécifiques disposant d'un budget adéquat ?</p> <p>Les organismes de mise en œuvre ou les partenaires ont-ils été identifiés ? Veuillez remarquer l'éventuelle présence d'efforts coordonnés entre les divers organismes gouvernementaux et le secteur de la TI et des télécoms, en collaboration avec des partenaires privés et des ONG.</p> <p>Existe-t-il des données ventilées selon le genre qui ont été collectées dans le cadre de cet objectif ?</p> <p>Existe-t-il un plan pour collecter en temps opportun des données adéquates, ventilées selon le genre afin de suivre cet objectif ?</p>	<p>Les études montrent que de nombreux plans ou stratégies nationales comprennent un engagement rhétorique à l'égalité des genres, mais ne parviennent pas à traduire cela en des objectifs concrets et mesurables, étayés par des ressources. Seuls 30 % des pays inclus dans le Web Index affichent un score supérieur à 5 sur 10 dans la mise en œuvre d'objectifs concrets d'égalité des genres dans l'accès et l'utilisation de la TIC. Consultez ici les données du Web Index, les scores des pays et les classements régionaux.</p>

<p>Accès abordable à Internet / déploiement de réseaux</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existe-t-il des droits ou des politiques spécifiques entérinés par une loi visant à promouvoir un accès public gratuit ou à faible coût à Internet ? 2. Dans l'affirmative, quelles formes revêtent-ils (par ex. affectations budgétaires pour l'accès à Internet dans les bibliothèques publiques, les écoles et les centres communautaires, ou dispositions pour l'utilisation du spectre par des fournisseurs gérés par la collectivité ou d'autres types de fournisseurs de services Internet non traditionnels) ? 3. En cas d'existence d'une loi / politique pour un accès abordable, des équipements d'accès public et communautaire à Internet à faible coût ont-ils été mis en place ? Où ont-ils été attribués ? 4. Le gouvernement a-t-il adopté un objectif d'accessibilité ? Dans l'affirmative, quel est l'objectif établi ? 	<p>Le genre est-il intégré aux politiques ou programmes visant à promouvoir l'accès du public / de la communauté à Internet, gratuitement ou pour un faible coût ? Remarque : il est important de distinguer les équipements publics d'accès à Internet des installations privées.</p> <p>S'il existe un droit d'accès à Internet, comment la loi se traduit-elle alors en un accès abordable ?</p> <p>Les organismes de mise en œuvre ou les partenaires ont-ils été identifiés ?</p> <p>Des programmes d'accès public et de réseau communautaire ont-ils été déployés / étendus à de nouveaux endroits depuis la mise en place de la politique ?</p> <p>Combien d'entreprises appartenant à des femmes ou gérées par des femmes sont des distributeurs et fournisseurs de services de télécommunications / Internet ?</p>	<p>Le Rapport sur l'accessibilité de l'Alliance pour un Internet abordable (A4AI) a constaté qu'en 2014, aucun pays émergent ou en voie de développement ne pouvait prétendre respecter un coût de référence de l'ONU pour l'accès de base à Internet de moins de 5 % du RNB par habitant. L'Alliance pour un Internet abordable propose l'adoption par les divers pays d'un nouvel objectif, plus ambitieux, en matière d'accessibilité. Elle propose un nouvel « objectif de 1 pour 2 » : 1Go de données au prix de 2 % ou moins du revenu mensuel moyen. Le Rapport 2017 sur l'accessibilité donne un aperçu des politiques et stratégies pour atteindre l'objectif d'accessibilité de « 1 pour 2 ».</p> <p>Les équipements d'accès public et communautaire à Internet pour un faible coût peuvent permettre de combler le fossé de l'accessibilité. Cependant, selon le World Economic Forum et le Web Index, le niveau d'accès à Internet dans les établissements scolaires reste faible, en particulier en Afrique. Selon l'étude 2015 relative à l'écart entre les genres de la GSMA, les femmes sont en moyenne 14 % moins nombreuses que les hommes à posséder un téléphone portable, soit 200 millions de femmes en moins propriétaires d'un téléphone. Le coût reste le premier obstacle à la possession et l'utilisation d'un téléphone portable par les femmes.</p> <p>Si les frais de télécommunication, de FAI et de licences pour des services de téléphonie mobile sont élevés, ils seront répercutés sur les utilisateurs, limitant l'accessibilité des femmes et des pauvres. Des frais élevés entraînent l'augmentation du coût des services téléphoniques et de TIC, ce qui décourage les entreprises de communication appartenant à des femmes (notamment les télécentres, les boutiques Internet et la téléphonie mobile). Voir le lien documentation sur le genre et la TIC</p>
--	--	---	---

	<ol style="list-style-type: none"> 5. Existe-t-il des procédures d'octroi de licences de télécommunications ? 6. Dans l'affirmative, les procédures d'octroi de licences de télécommunications sont-elles publiées dans des lieux publics accessibles aux femmes (par ex. journaux, sites Web d'intérêt pour les femmes d'affaires, associations commerciales locales et régionales) ? 7. Les organismes de réglementation ont-ils une politique visant à promouvoir des critères d'octroi de licences qui privilégient les entreprises appartenant à des femmes ou gérées par des femmes ? 		<p>Des licences de service sont attribuées aux entreprises ne disposant pas de politiques sur l'égalité des chances et contrôlées pour la plupart par des hommes. Le Groupe de travail de l'UIT sur les questions de genre a recommandé qu'un certain pourcentage de licences soit attribué aux entreprises appartenant à des femmes et / ou aux sociétés avec des femmes occupant des postes de direction. Les procédures d'octroi de licences devraient être transparentes afin que les femmes candidates puissent aisément accéder aux informations. Les licences accordées devraient être assorties de certaines conditions afin de promouvoir l'analyse et l'intégration du genre dans les entreprises concernées. Voir le Groupe de travail de l'UIT sur les questions de genres et le rapport Gender Issues in ICT Policy in Developing Countries</p>
<p>Contenu local en ligne portant sur les droits des femmes</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existe-t-il des informations fournies par le gouvernement ou les OSC en ligne au sujet des droits juridiques des femmes, y compris des informations en matière de vote, propriété / titre 	<p>Les informations sont-elles disponibles par le biais d'au moins deux différents canaux de TIC – ceux qui sont les plus accessibles à la plupart des femmes (messagerie SMS, lignes téléphoniques à réponse vocale interactive, sites Web, réseaux sociaux, émissions de</p>	<p>L'étude du Web Index indique que dans 51 % des pays, le gouvernement et / ou les OSC / fournisseurs de services privés ne fournissent aucune information sur le Web / les autres plates-formes de TIC au sujet des droits et services en matière de santé reproductive et sexuelle, ou que ces informations ne sont pas faciles à trouver, sont obsolètes ou incomplètes, ce qui les rend inutiles.</p>

	<p>foncier, mariage / divorce, garde des enfants (<u>basées sur une recherche générale en ligne</u>) ?</p> <p>2. Existe-t-il des informations fournies par le gouvernement ou les CSO en ligne concernant la santé des femmes (<u>basées sur une recherche générale en ligne</u>), y compris des informations sur les droits et services en matière de santé reproductive et sexuelle, ce qui inclut les soins prénatals et postnatals, la contraception et la prévention, l'avortement, la prévention, les conseils, le dépistage et le traitement du VIH et du sida, d'autres services préventifs essentiels tels que le dépistage du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein, le bien-être sexuel et la violence sexuelle ?</p> <p>3. Existe-t-il des informations détaillées fournies par le gouvernement et les OSC en ligne au sujet des</p>	<p>radio communautaires) ?</p> <p>Les informations sont-elles disponibles dans les langues locales ?</p> <p>Les informations sont-elles à jour, faciles à trouver, d'utilisation aisée et dans un format interactif ?</p> <p>Qui fournit le contenu sur les diverses questions ? Le gouvernement exerce-t-il un monopole ? Ce dernier est-il principalement l'apanage des organisations de la société civile ?</p> <p>Existe-t-il des programmes offrant des incitations pour les femmes ou les entreprises appartenant à des femmes à créer et diffuser du contenu en ligne ?</p>	<p>Des informations exhaustives sur les droits juridiques, les droits et services en matière de santé reproductive et sexuelle, et les services disponibles pour les victimes de la violence sexiste devraient être disponibles sur les plates-formes TIC basées sur le Web. Les informations devraient être régulièrement mises à jour, faciles à trouver et à comprendre (langage pas trop technique).</p> <p>Un unique système de gestion des informations intégré et basé sur le Web peut être un moyen rentable de publier automatiquement les mêmes informations, de les mettre à jour et de les récupérer par de nombreux canaux différents : messagerie SMS, lignes téléphoniques à réponse vocale interactive, sites Web, réseaux sociaux, émissions de radio communautaires, etc. en fonction du contexte local.</p>
--	---	--	--

	<p>services disponibles pour les victimes de la violence sexiste ?</p> <p>4. Les cadres normatifs actuels concernant l'autonomisation des femmes favorisent-ils la participation de ces dernières et la création de contenus en ligne / contenus dans les médias communautaires traitant des droits des femmes ?</p>		
Alphabétisation numérique et développement des compétences	<p>1. Existe-t-il une politique ou directive nationale officielle visant à accroître les compétences numériques / l'alphabétisation numérique dans les établissements scolaires ?</p> <p>2. Existe-t-il une politique ou directive officielle pour assurer la connectivité à Internet au sein des établissements scolaires ?</p> <p>3. Existe-t-il une politique ou directive officielle visant à dispenser une formation à la TIC aux enseignants dans le cadre</p>	<p>La politique ou directive nationale officielle comprend-elle des objectifs concrets pour atteindre les femmes et les filles ?</p> <p>L'objectif est-il soutenu par des interventions / programmes spécifiques ?</p> <p>Ces programmes / interventions disposent-ils d'un budget ? Le budget est-il adéquat ?</p> <p>Quels sont les modèles d'alphabétisation numérique ? Modèles publics ? Modèles privés ? Qui certifie les programmes ? Quel est le contenu des programmes d'alphabétisation numérique ?</p>	<p>Les femmes dans le monde sont sous-représentées dans les domaines technologiques. À l'échelle mondiale, les femmes ne représentent qu'un quart des chercheurs, un chiffre qui passe en dessous de 10 % en Éthiopie, en Gambie, en Guinée et au Sénégal. Seuls 12 % des ingénieurs à travers le monde sont des femmes. Sur 70 bureaux dans 40 pays, Google ne compte que 30 % de femmes parmi ses employés. Le taux d'abandon chez les femmes faisant des études supérieures dans ces domaines est généralement élevé en raison des préjugés, de la prédominance des hommes dans les domaines informatiques, du manque de politiques sectorielles pour l'inclusion des femmes et des compétences lacunaires en matière de STIM.</p> <p>L'Objectif de développement durable 5b (Améliorer l'utilisation des technologies habilitantes, en particulier la TIC, afin de promouvoir l'autonomisation des femmes) prévoit la possibilité de renforcer la plate-forme de Pékin et de tirer parti de l'essor des nouvelles technologies afin de renforcer l'expression et l'impact politique des femmes.</p> <p>L'intégration du développement des compétences numériques dans les programmes d'études comblerait</p>

	<p>de l'école ?</p> <p>4. Le gouvernement contrôle-t-il le pourcentage de femmes dans les programmes tertiaires de STIM ?</p> <p>5. Existe-t-il des bourses et / ou des programmes de subvention disponibles pour aider les femmes participant à des programmes de STIM ?</p> <p>6. Le gouvernement a-t-il mis en place des programmes de développement des compétences en ligne / d'apprentissage à distance ciblant les femmes et les filles ?</p> <p>7. Existe-t-il une politique gouvernementale visant à mettre en place des programmes de formation pour les entreprises liées à la TIC ciblant les femmes (par ex. commerce électronique, télécentres) afin de promouvoir et aider les femmes chefs d'entreprise ?</p>	<p>Le gouvernement a-t-il mis en œuvre des programmes de formation en STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) en matière de TIC ?</p> <p>Des plates-formes de développement des compétences / d'information en ligne ont-elles été intégrées aux initiatives gouvernementales concernant l'agriculture ?</p>	<p>l'écart de compétences en matière de TIC et préparerait la jeunesse à travailler dans une économie numérique. Dans la plupart des pays examinés dans le Rapport 2016 sur le fossé numérique entre les genres de la Web Foundation, l'accès à Internet est limité voire inexistant dans les écoles, la formation des enseignants aux TIC est limitée, et il n'existe presque pas de collecte systématique des données afin de suivre les progrès dans ces domaines. Consultez ici les données du Web Index concernant l'utilisation des TIC basées sur le Web afin d'améliorer les résultats scolaires.</p>
--	---	---	---

<p>Éducation et sensibilisation du public aux droits des femmes par le biais des médias et de la technologie</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le gouvernement a-t-il une politique visant à soutenir la participation sur un pied d'égalité des femmes dans les médias ? Sur les plates-formes de TIC ? 2. Les OSC opérant dans le domaine des droits des femmes sont-elles présentes en ligne (par ex. sites Web, comptes Twitter, pages Facebook) ? 	<p>Les plates-formes médiatiques / de TIC ont-elles joué un rôle dans l'encouragement des membres du public à participer à des mouvements de protestation ou des campagnes portant sur la problématique des droits des femmes au cours des 12 derniers mois ?</p>	<p>Les médias sont un instrument puissant pour influencer l'attitude des personnes à l'égard de l'égalité des genres et faire avancer le débat public sur les droits et l'autonomisation des femmes, que ce soit par le biais de la télévision, la radio, les journaux, les réseaux sociaux, etc.</p> <p>En 1995, le Programme d'action de Pékin a reconnu et prédit « le potentiel des médias à apporter une contribution bien plus importante à la promotion des femmes ». Cet appel a trouvé un écho dans les buts proposés dans le cadre de l'Objectif 5 des Objectifs de développement durable (ODD) post-2015. Des défis subsistent dans l'utilisation des médias pour lutter contre la discrimination et les stéréotypes sexistes et pour accroître la sensibilisation à la problématique des droits des femmes.</p> <p>Selon une étude de l'OCDE de 2015, les femmes utilisent davantage les réseaux sociaux que les hommes au niveau mondial (McPherson, 2014). Cependant, de nombreuses femmes, notamment dans les pays en voie de développement, n'ont toujours pas accès à cette technologie en raison de l'infrastructure, des coûts et des normes sociales discriminatoires.</p>
<p>Lutte contre la violence et le harcèlement des femmes en ligne</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existe-t-il des lois définissant et sanctionnant le harcèlement basé sur les TIC et en ligne des femmes et des filles ? (Cela pourrait signifier que les lois existantes en matière de violence sexuelle s'appliquent effectivement à la violence basée sur les TIC, ou que de nouvelles lois spécifiques ont été 	<p>Cette politique identifie-t-elle un organisme prévu spécifiquement pour recevoir et enquêter sur les cas signalés de violence contre les femmes en ligne ? Cette politique prévoit-t-elle un système de référence entre les divers organismes afin de coordonner les allégations présentées ?</p> <p>Existe-t-il un protocole officiel sur la façon dont les</p>	<p>Les femmes de par le monde indiquent subir une culture de la misogynie en ligne et sur les réseaux sociaux en particulier, notamment des discours de haine agressifs et souvent à caractère sexuel, des menaces directes de violence, et du harcèlement / de la diffamation / de la « pornographie en guise de revanche » par l'utilisation d'informations personnelles / privées. La violence contre les femmes en ligne mène souvent à l'autocensure.</p> <p>Tant le Web Index que l'étude APC sur les politiques gouvernementales et des entreprises visant à mettre fin à la violence contre les femmes en ligne mettent l'accent sur une culture de l'impunité qui prévaut actuellement dans ce domaine. Dans 74 % des pays du Web Index, y compris de</p>

	<p>adoptées afin de sanctionner les infractions liées aux TIC.)</p> <p>2. Existe-t-il une politique ou directive juridique exigeant que la police et la justice reçoivent une formation sur la gestion du harcèlement basé sur les TIC des femmes et des filles ?</p> <p>3. Le gouvernement a-t-il lancé de nouvelles initiatives visant à lutter contre la violence sexiste ?</p>	<p>organismes chargés de l'application de la loi doivent réagir lorsqu'une femme ou une fille dépose plainte pour violence en ligne ?</p> <p>Quelle est la proportion de policiers et de juges qui ont reçu une formation et des moyens afin de lutter contre la violence sexiste en ligne ?</p> <p>Existe-t-il une représentation juridique / aide juridique financée par l'État permettant aux femmes de signaler de tels cas ?</p> <p>Existe-t-il des cas documentés qui ont effectivement fait l'objet d'une procédure judiciaire (quel que soit le verdict final) ?</p> <p>Les lois existantes ont-elles été critiquées pour avoir favorisé la censure ?</p> <p>Les intermédiaires et les fournisseurs de contenus en ligne disposent-ils de politiques pour signaler et réagir aux cas de violence et de harcèlement ?</p> <p>Les intermédiaires opérant sur Internet (tels que les fournisseurs de services sur Internet, les sociétés</p>	<p>nombreux pays à revenus élevés, les organismes chargés de l'application de la loi et les tribunaux ne prennent pas les mesures adéquates dans les situations d'utilisation des TIC basées sur le Web pour commettre des actes de violence sexiste.</p>
--	--	---	---

		d'hébergement sur le Web, les cybercafés, les moteurs de recherche ou les fournisseurs d'accès à Internet) sont-ils clairement protégés contre une quelconque responsabilité légale pour les contenus illégaux créés, stockés ou diffusés par leurs utilisateurs ?	
Liberté de se réunir et de s'organiser collectivement en ligne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existe-t-il des lois en vigueur (ou des projets de loi soumis au législateur) qui permettent de bloquer, filtrer ou supprimer des contenus socialement ou politiquement sensibles (comme par exemple des lois contre le blasphème ou contre l'extrémisme) ? 2. Existe-t-il des lois en vigueur (ou des projets soumis au législateur) qui permettent une surveillance de masse sans mandat, notamment des militants ? 3. Existe-t-il des initiatives de la société civile visant à fournir une formation à la sécurité numérique aux groupes marginalisés 	<p>Le gouvernement a-t-il bloqué ou filtré des contenus en ligne concernant les droits et la sexualité des femmes, les droits des personnes LGBT (il peut s'agir de sites d'information, de sites permettant aux militants de s'organiser) au cours des 12 derniers mois ?</p> <p>Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu des cas de harcèlement par les autorités ou des arrestations de blogueurs, journalistes, etc. ?</p> <p>Sous le gouvernement actuel, existe-t-il des preuves d'espionnage en ligne par les agences de renseignement ou les organismes chargés de l'application de la loi des militants LGBT, des militants pro-choix ou d'autres mouvements sociaux /</p>	<p>Les blogs appartenant à des femmes et les sites Web traitant des libertés politiques, des droits des femmes et des personnes LGBT, et de la sexualité ont fait l'objet d'une censure par les gouvernements ; et des cas de violence et de harcèlement en ligne contre les militantes et les femmes journalistes sont fréquemment signalés au niveau mondial. Ces incidents traduisent les efforts concertés des autorités et des acteurs non gouvernementaux visant à réduire les femmes au silence, à museler les femmes occupant des positions de leadership et les mouvements des droits des femmes.</p> <p>Les cybercafés sont souvent un important site d'accès public à Internet. Dans de nombreux pays, cependant, ils sont de plus en plus soumis à des exigences strictes d'enregistrement / identification, ce qui peut servir de précédent à une surveillance de l'accès des individus à Internet / de leurs activités, à une censure des contenus et à la responsabilité. Non seulement ces exigences nuisent à la vie privée des internautes, mais elles peuvent également dissuader les femmes et empêcher les filles de se rendre dans des cybercafés en raison de procédures strictes d'identification. Voir par exemple la législation indienne relative aux cybercafés</p>

	<p>et à risque tels que les militants LGBT, les groupes pro-choix, etc. ?</p> <p>4. Le gouvernement a-t-il fait des déclarations publiques concernant la protection des droits numériques ?</p> <p>5. Existe-t-il une « loi / politique concernant les cafés Internet » qui exige que les cybercafés / kiosques Internet renforcent leurs exigences d'enregistrement / identification des utilisateurs ? Cela peut se faire par ex. en exigeant des utilisateurs d'Internet / clients qu'ils fournissent une identification personnelle (ID) lorsqu'ils accèdent à Internet dans ces établissements ; en collectant les informations privées des utilisateurs.</p>	<p>politiques dans lesquels les femmes sont actives (par ex. campagnes contre les expulsions, mouvements environnementaux, etc.) ?</p> <p>Quelle est la réponse du public au blocage / filtrage par le gouvernement des contenus en ligne sur les droits des genres ? Y a-t-il eu des avancées politiques en matière de droits et de libertés sur Internet ?</p>	
--	--	--	--

<p>Accès à l'information – contenu ouvert (y compris les données gouvernementales ouvertes et les normes relatives aux données ouvertes), gouvernance / e-gouvernance et informations relatives aux services publics</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le pays dispose-t-il d'une initiative / stratégie sur les données ouvertes ? 2. Le pays dispose-t-il d'une politique ou d'un cadre réglementaire sur les données ouvertes ? 3. Le pays dispose-t-il d'une loi sur le droit à l'information (DAI) / la liberté d'information (LDI) ? 4. Existe-t-il une politique ou directive nationale officielle visant à mettre en œuvre des services électroniques pouvant profiter aux femmes ? 	<p>Les dispositions en matière de DAI / LDI et les cadres normatifs relatifs aux données gouvernementales ouvertes sont-ils intégrés et cohésifs ?</p> <p>En partant d'une recherche sur Internet, pouvez-vous trouver des données gouvernementales en ligne concernant les services publics / la population (pas en format PDF, contenu téléchargeable et ouvert) ?</p> <p>Quels types de services sont fournis par le gouvernement électronique ? Existe-t-il des services électroniques spécifiques exclusivement destinés aux femmes ? Existe-t-il des mesures visant à rendre la prestation de services publics plus soucieuse de l'égalité des sexes ?</p> <p>Existe-t-il des lois, des procédures et des formations bien établies en matière de protection des données afin de protéger l'ensemble des citoyens contre les atteintes volontaires ou pas à la vie privée qui pourraient découler de la mise en œuvre de services électroniques ?</p>	<p>L'accès ouvert aux connaissances scientifiques et à l'information sur Internet, y compris les services et informations publics, devrait être encouragé afin de soutenir la promotion des droits des femmes et l'inclusion des groupes marginalisés (par ex. les données ouvertes concernant les budgets gouvernementaux destinés aux programmes en conformité avec la mise en œuvre de la CEDEF; les données ouvertes pour assurer le suivi des droits des femmes, comme par ex. les droits fonciers et de succession ; les données publiques sur les centres et services consacrés aux droits des femmes).</p> <p>Des logiciels et systèmes d'exploitation d'accès libre devraient être mis à disposition des communautés avec des budgets limités afin de disposer de logiciels soutenant les objectifs de développement (par ex. des programmes scolaires librement accessibles).</p> <p>Une politique ou directive nationale officielle devrait être élaborée afin de mettre en œuvre des services électroniques pouvant profiter aux femmes tels que le gouvernement électronique (par ex. l'inscription au registre foncier, l'inscription sur les listes électorales et les demandes de permis), la cybersanté (par ex. des centres d'appels de santé pour fournir des informations sanitaires par téléphone ou via un système de « rappel », des informations sanitaires envoyées par SMS et des rappels de rendez-vous) et l'enseignement électronique (par ex. la fourniture de contenus éducatifs et de cours par téléphone portable), tout cela en fonction des diverses ressources et opinions des femmes dans les milieux défavorisés. L'étude du Web Index montre que l'impact des données ouvertes sur les groupes marginalisés est presque inexistant dans de nombreux pays. Une étude de 2016 menée par la CESAP a révélé que la plupart des politiques de gouvernement électronique et leur mise en œuvre dans la région Asie-Pacifique ne tiennent pas compte des différences concernant l'accès à, et l'impact de, la TIC pour les femmes et les hommes.</p>
--	--	--	--

<p>Participation des femmes et inclusion des questions de genre dans la prise de décisions concernant la gouvernance de la TIC et d'Internet</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelle mesure les groupes de la société civile actifs dans les droits des femmes et les citoyens des groupes socio-économiques marginalisés sont-ils inclus dans les processus d'élaboration de politiques concernant la TIC ? 2. Les décideurs politiques (au niveau régional, national et des organisations internationales) sont-ils formés aux questions et préoccupations de genre et de TIC – notamment la manière d'intégrer le genre dans le processus d'élaboration de politiques en matière de TIC et la façon d'intégrer les TIC aux programmes concernant les droits des femmes ? 3. Le ministère encadrant les TIC dispose-t-il d'une politique et d'objectifs internes en matière de genre ? 	<p>Les groupes de la société civile actifs dans les droits des femmes et les citoyens de groupes socio-économiques marginalisés ont-ils participé à l'intégralité du cycle d'élaboration de politiques ?</p> <p>Existe-t-il une section chargée de l'égalité des sexes au sein de l'organisme de réglementation, du ministère et / ou dans le cadre d'un effort commun entre divers organismes ?</p> <p>Dans quelle mesure l'analyse du genre a-t-elle été intégrée dans le cadre de la politique en matière de TIC / télécommunications et des processus réglementaires ?</p>	<p>Les politiques concernant les TIC sont élaborées et gérées par une majorité d'hommes. La prise de décisions relatives aux TIC se fait souvent au niveau national et régional en tant que domaine technique (où les hommes sont impliqués en majorité) plutôt que politique. Lorsque les femmes sont sous-représentées dans les processus d'élaboration de politiques de TIC, leurs opinions et besoins ne sont pas reflétés dans les cadres normatifs. Des équipes équilibrées entre les sexes, des consultants en matière de genre et de TIC et des groupes de femmes de la société civile devraient être impliqués dans l'élaboration de politiques et stratégies nationales concernant les TIC afin d'assurer l'inclusion des aspects liés au genre. La formation aux questions de genre devrait être encouragée tant pour les hommes que pour les femmes dans les fonctions politiques.</p> <p>Voir Frameworks for ICT Policy: Government, Social and Legal Issues</p> <p>Intel Trains 400 Women To Use ICT In National Decision Making Process</p>
--	--	--	--